

Le Revest

R. Du 3. 10. 87

Conseil municipal : oui au projet de golf

A noter aussi dans cette dernière partie du compte rendu du conseil municipal, le problème posé aux élus par les plastiquages répétés du « Bar de la Fontaine », un problème épineux...

Jardin public.— L'entreprise « Les Jardins de la Marmotte » ayant présenté un devis d'aménagement du jardin public ne dépassant pas le crédit de 200.000 F ouvert à cet effet au budget primitif, le conseil considérant que ce devis est le plus intéressant, est d'accord pour lui confier l'aménagement du jardin. Une subvention devra être demandée pour cette réalisation au Conseil régional et à la Caisse d'allocations familiales.

Recensement supplémentaire.— Un recensement supplémentaire se déroulera entre le 1^{er} et le 15 octobre. Le conseil est d'accord pour payer à l'agent recenseur 16 F par habitation nouvelle recensée.

Salle polyvalente.— Lecture est donnée d'une réponse de M. le ministre de la Culture qui étudie favorablement le projet.

En attendant, le conseil émet un avis favorable à la transmission d'un dossier au Conseil régional de demande de subvention.

Z.A.C. de Tourris.— Le conseil confirme son avis favorable à la réalisation d'un golf de 18 trous avec complexe sportif, hôtelier et parahôtelier. A l'intérieur du secteur immobilier dont la majeure partie est prévue pour des locations saisonnières, le conseil admet l'implantation d'un maximum de 50 logements réservés à l'habitation principale.

Les aménageurs prenant à leur charge la construction de toutes les voies et réseaux ainsi que celle des classes scolaires rendues nécessaires sous la surveillance des autorités administratives et de la mairie, une participation d'un niveau approximatif de 1.200.000 F pour compenser les frais que pourrait entraîner cette réalisation pour la commune est demandée.

Admettant l'avantage qui résulterait pour Le Revest de la présence d'un golf, d'hôtels et d'autres aménagements programmés pour la réception du public, le conseil est conscient aussi de ce que le budget communal ne doit pas engager des dépenses qui ne seraient pas compensées par ailleurs.

Plastiquage du bar de la Fontaine.— Le maire informe le conseil qu'à la suite

Le Revest

10-02-88

Le golf de la colère

*La D.D.E. s'oppose au projet du complexe
hôtelier et de loisirs de Tourris
qui, selon elle, défigurerait le site
Le conseil municipal décide de passer outre*

La séance du conseil municipal du 2 février, assez proche des précédentes, a été marquée par le refus des représentants des services de l'Équipement qui, au cours d'une réunion des associations, se sont opposés au projet de réalisation du complexe « Loisirs avec golf et hôtel » de Tourris. C'est le P.O.S. qui a donc constitué le gros morceau de ce conseil exceptionnel.

Afin de ne pas prolonger davantage la révision du P.O.S. actuellement dans sa troisième année, les points n'ayant appelé aucune opposition ont été mis à l'enquête publique, tandis que pour les autres points la révision se poursuit.

Parmi ces dossiers, se trouve le secteur de Tourris, que la mairie désirait placer en zone III NA de loisirs et sur lequel est proposé un projet de golf accompagné d'autres activités sportives et de loisirs ainsi qu'un complexe hôtelier, para-hôtelier et immobilier, ledit complexe couvrant une surface de 25.000 m² soit sensiblement le 1.40^e de la surface totale du secteur concerné. Outre le rapport que retirerait la commune sur le plan financier il n'est pas négligeable de savoir qu'une soixantaine d'emplois pourraient être créés dont les Revestois seraient bénéficiaires en priorité.

Durant plusieurs mois se sont tenues des réunions de travail avec les services de la Direction départementale de l'Équipement. Sur leurs indications, le bureau d'études a établi un travail précisant les diverses zones appelées à supporter les diverses composantes du projet ainsi qu'un calcul des charges. Il semblait donc qu'aucun problème ne devait survenir et une réunion d'associations a été programmée le mardi 26 janvier 1988.

A cette réunion les précédents représentants de la D.D.E. ont été accompagnés par une autre personnalité de leur administration qui d'entrée a manifesté la volonté formelle d'opposition au projet, rendant à peu près toute discussion inutile tant le désir d'opposition était évident malgré que les différents arguments puissent être contestés et effacés aussi bien par les représentants de la commune que par le conseiller général et d'autres participants.

...f... ..

LE REVEST PRIVÉ DE GOLF

V M R
du 14. 02. 88

La municipalité avait espéré la création d'un golf et d'un complexe hôtelier. Il aurait amélioré l'image de marque du village et créé près d'une centaine d'emplois. La D.D.E. s'y oppose

Depuis que le domaine de Marlets qui produisait un excellent vin du Revest a fait ses dernières vendanges et commencé à procéder à l'arrachage des pieds de vignes, il n'existe plus guère d'activités professionnelles dans le village. Ici, il n'y a pas d'usine, pas d'industrie créatrice d'emploi.

A part l'exploitation de la carrière de sable qui verse une importante taxe professionnelle à la commune. Mais cela ne suffit pas pour faire vivre 2.406 hectares et 2.563 âmes. Chacun espérait donc que le projet d'aménagement d'un terrain de golf verrait le jour. Malheureusement, la direction départementale de l'Équipement s'y oppose.

LES Revestois affirment sans se tromper que la seule surface plane de la commune, c'est l'eau du barrage! A condition, se plaisent-ils à souligner, qu'il n'y ait pas de vent... Car, dans ce pittoresque village « perdu » au milieu des collines et dominé par l'impressionnante masse rocheuse du mont Caume, il est impossible de trouver deux maisons sur le même plan. Elles sont étagées et ont été construites comme pour donner l'impression de monter à l'assaut de l'imprenable tour sarrazine. Tout autour, que ce soit aux Arrosants, sur les flancs du Caume ou de la Touravelle, elles ont été bâties sur des « bancaous » retenus par des restanques séculaires.

Dans ce coin, à quelques minutes du centre de Toulon et à moins de dix kilomètres de la mer que l'on aperçoit dans la trouée de la vallée de Dardennes, les gens n'ont jamais pu vivre que du travail de la terre. Et cela dans des conditions toujours extrêmement difficiles.

VILLAGE DORTOIR

Pour donner un regain de santé à ce village qui semble être accroché aux étoiles, mais dans lequel il est presque impossible de trouver un emploi, la municipalité, qui a plein



Le château de Tourris.

d'idées, mais hélas pas d'argent pour leur donner corps, avait espéré qu'un industriel de la région pourrait créer un terrain de golf sur le domaine de Tourris, implanter un complexe hôtelier, des tennis, et réaliser la construction de résidences secondaires et principales dans un cadre charmant, sur des terrains attenants au château.

« Pour Le Revest, nous a confié le D^r Charles Vidal, maire du village, cela aurait été bénéfique. Nous aurions, bien en-

tendu, perçu une taxe foncière, une taxe professionnelle, mais cela aurait aussi permis de créer près d'une centaine d'emplois. Malheureusement, la Direction départementale de l'Équipement s'oppose à ce projet, sous le faux prétexte que cela gâcherait le site. Personnellement, je ne pense pas qu'un golf détruise le paysage. « Le domaine de Tourris, qui appartient à M. Chambon, s'étend sur cent hectares. Pour ce projet, seulement deux hectares et demi auraient été occupés. Une goutte d'eau. »

Grâce à l'aménagement de ce terrain de golf et aux constructions projetées, la commune aurait pu restaurer le hameau des Bouisses.

Au siècle dernier, ce hameau abritait une trentaine de familles qui vivaient de la culture de

l'orge, du seigle et de la garance, « cette couleur des uniformes des soldats du 111^e de Ligne, nous confie le D^r Vidal, qui furent des cibles extraordinaires pour l'ennemi dans les tranchées de Verdun. »

Ces familles vivaient près du château et de sa chapelle qui auraient également été restaurés si ce projet avait abouti.

« Mais nous n'avons pas encore dit notre dernier mot, nous a affirmé le D^r Vidal. D'autant plus que le projet présenté n'est pas outrancier. Un peu plus de deux hectares sur les cent du domaine, ce n'est vraiment pas grand chose et ne risque pas de transformer plus que cela un cadre agreste et dépeuplé, car il faut reconnaître que les habitations n'abondent pas dans le coin.

Pour réaliser ce golf, la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone a demandé plus de quatre millions de francs pour amener l'eau dans ce secteur. « Cela a été accepté, nous a dit le D^r Vidal ; mais là où la D.D.E. y est allée un peu fort, c'est en imposant au promoteur d'aménager à ses frais le carrefour du col des Chênes. Or, il s'agit d'une voie départementale, et je ne pense pas que l'implantation d'un terrain de golf et d'une cinquantaine d'habitations soient de nature à changer le profil de la circulation automobile. Les gens ne viennent pas par milliers chaque jour pour pratiquer ce sport, même s'il connaît un engouement certain depuis quelques années. »

« La seule difficulté réside sans doute dans la mise en

place du réseau d'assainissement. Cela risque de coûter fort cher. Mais il est cependant possible de mettre en place une station d'épuration autonome. Cela se fait ailleurs. »

Des dizaines d'emplois et une manne substantielle pour les finances de la commune qui pourrait ainsi réaliser certains projets qui lui tiennent à cœur, et enfin la possibilité de faire connaître Le Revest-les-Eaux au-delà des limites de l'aire toulonnaise, c'est ce que souhaite la municipalité qui est décidée à demander au promoteur de représenter un nouveau projet qui recevra peut-être l'agrément de la Direction Départementale de l'Équipement.

Jean ALBERTINI.



La vieille chapelle, lieu de pèlerinage, autrefois, des habitants du Revest et de La Valette.

(Photo M. Putti.)



Le parc du château dans lequel devait se trouver le golf. Il s'étend sur une centaine d'hectares.